

Mesure 30132

Intervenir davantage auprès des clientèles les plus vulnérables tout au long de leur parcours de formation

Présentation d'un projet
(2016-2017)

Quel est le but de cette mesure?

Déployer des actions structurantes qui visent à intervenir davantage auprès des personnes éloignées de la formation (ayant de faibles compétences en littératie*) dans une perspective de rehaussement et de maintien des compétences de base.

Les adultes se situant dans les plus faibles niveaux du PEICA, soit moins 1, 1 et 2.

<http://www.education.gouv.qc.ca/adultes/references/litteratie/>

Cette mesure...

- a pour but de rejoindre les adultes ayant de **faibles compétences en littératie.**

Cette mesure...

- a pour but de rejoindre les adultes ayant de **faibles compétences en littératie** dans **leur milieu** de vie familial, professionnel, social et culturel.

Cette mesure...

- aura une double portée:
 - rehausser et maintenir les compétences de base;
 - susciter le désir d'entreprendre un projet de formation.

Cette mesure...

- sert à déployer des actions **structurantes**,
c'est-à-dire que le projet doit :
 - se définir clairement par des objectifs
 - liés à une problématique
 - mesurables
 - qui prévoient des moyens pour les atteindre

Cette mesure...

- sert à déployer des actions **structurantes, c'est-à-dire que le projet doit :**
 - se définir clairement par des objectifs
 - liés à une problématique
 - mesurables
 - qui prévoient des moyens pour les atteindre
 - prévoir un partage de responsabilités entre les partenaires.

Les projets retenus...

- auront été présentés par un centre d'éducation des adultes (CEA) qui agira à titre de **promoteur** du projet.

Les projets retenus...

- devront être **innovants** dans leur milieu visé, c'est-à-dire :
 - revêtir un caractère expérimental;ou
 - présenter une valeur ajoutée à une réalisation.

Les projets retenus...

- devront avoir des retombées probantes :
 - prévoir des résultats quantitatifs et les indicateurs de ces résultats;
 - prévoir des résultats qualitatifs et différentes sources d'information (des outils de collecte de données).

Les projets retenus...

- devront être menés en partenariat avec **un** ou plus d'un organisme communautaire d'un champ d'intervention **en lien avec l'intervention anticipée.**

Les projets retenus...

- devront être menés en partenariat avec **un** ou plus d'un organisme communautaire d'un champ d'intervention **en lien avec l'intervention anticipée**;
- peuvent, selon la clientèle ciblée et les objectifs visés, inclure d'autres partenaires, par exemple:
 - un autre CEA;
 - un autre organisme communautaire;
 - un organisme gouvernemental;
 - un organisme de la société civile.

L'efficacité du partenariat devra être explicitement démontrée.

Les projets retenus...

- devront prévoir un budget :
 - montant de la mesure;
 - contribution financière des partenaires;
 - autre type de contribution.

12. BUDGET a) – Montant de la mesure demandé et, le cas échéant, contribution des partenaires au projet	
Montant de la mesure dédié à chaque partenaire	Centre d'éducation des adultes : \$
	Organisme communautaire : \$
	Partenaire : \$
	Partenaire : \$
Le cas échéant, contribution financière de chaque partenaire (centre d'éducation des adultes, organisme communautaire, partenaires, autres sources de financement)	Centre d'éducation des adultes : \$
	Organisme communautaire : \$
	Partenaire : \$
	Partenaire : \$
Le cas échéant, autres types de contribution de chaque partenaire (centre d'éducation des adultes, organisme communautaire, partenaires, autres sources de financement)	Autres sources de financement : \$
	Centre d'éducation des adultes :
	Organisme communautaire :
	Partenaire :
Budget total du projet : (montant demandé, contribution des partenaires et autres sources de financement)	Partenaire :
	Autres :
	\$

Cet aspect du projet permet de démontrer le réalisme du projet, l'engagement des partenaires et le dynamisme du partenariat.

Les projets retenus...

- devront prévoir les dépenses pour la réalisation du projet :
 - ressources humaines;
 - frais de bureau;
 - autres frais.

13. BUDGET b) – Ventilation des dépenses prévues pour la réalisation du projet		
Poste	Description	Montant
Ressources humaines		
Frais de bureau (<i>préciser</i>)		
Autres (<i>préciser</i>)		
	Total :	

Répartition budgétaire

Les allocations seront consenties :

- en fonction des ressources financières disponibles;
- avec le souci d'assurer la plus grande représentativité régionale possible.

Processus de sélection des projets

1. On ne retient que les projets qui répondent aux conditions de recevabilité.

Quelles sont les conditions de recevabilité d'une demande?

Le projet :

- répond aux éléments prévus par la mesure (but et clientèle);
- est présenté par un CEA;
- est réalisé en partenariat avec un organisme communautaire;
- comprend une aide financière ministérielle maximale de 75 000 \$;
- est rédigé sur le formulaire prévu à cet effet;
- est signé par tous les partenaires du projet;
- respecte l'échéance du dépôt : le 28 avril 2017.

Processus de sélection des projets

2. Chaque projet sera analysé par un comité selon des critères.

Critères d'analyse des projets

L'analyse des projets se fera selon les critères suivants:

- l'efficacité du partenariat;
- l'originalité du projet (innovation);
- l'ampleur des retombées;
- le réalisme du projet;
- la cohérence du projet.

Processus de sélection des projets

3. Les meilleurs projets au regard des critères seront retenus en fonction des ressources financières disponibles.
 - un seul projet par CEA sera retenu.

Le versement

- Une fois que le projet aura été retenu, l'allocation sera attribuée au CEA en un seul versement.
- Le CEA s'engage à dépenser les sommes aux fins uniquement spécifiées dans la mesure et dans le formulaire de présentation du projet.
- Les sommes non dépensées devront être retournées au Ministère au moment de la reddition de comptes.

Reddition de comptes

- Le promoteur du projet (le CEA) a la responsabilité de produire une reddition de comptes :
 - en remplissant l'annexe 2 du formulaire original une fois le projet terminé (au plus tard le 31 mai 2018);
 - en la retournant par courriel à la DE AFC au plus tard le 15 juin 2018.

Quand le centre recevra-t-il une
réponse?

Au plus tard le 30 juin 2017.

Une fois retenu, à quel moment le projet peut-il commencer?

Cette décision appartient au centre.
Toutefois, le projet devra se terminer
au plus tard le 31 mai 2018.

Est-ce que deux CEA peuvent être partenaires et soumettre un projet commun?

Oui. Toutefois, le projet doit également être réalisé en partenariat **avec un organisme communautaire** d'un champ d'intervention en lien avec l'intervention anticipée.

Est-il possible pour un centre de soumettre plus d'un projet?

Oui. Toutefois, un 2e projet soumis de la part d'un centre pourra être considéré seulement si les fonds alloués à cette mesure ne sont pas épuisés après l'analyse.

Doit-il absolument y avoir un code de cours associé au projet?

Pas nécessairement. Mais étant donné le but de cette mesure, offrir un ou des cours pourrait faire partie des moyens privilégiés pour l'atteinte des objectifs du projet.

Doit-il absolument y avoir un membre du personnel enseignant du centre impliqué dans le projet?

Si le projet prévoit une offre de cours du programme de la FBC, l'implication d'un membre du personnel enseignant sera nécessaire.

Doit-il y avoir un nombre minimal
d'adultes participants?

Non.

Exemple de projet

Projet en HLM :

1. Problématique;
2. Concertation MEES / SHQ;
3. Acteurs impliqués (partenariat);
4. Objectifs (sensibiliser, mobiliser et accompagner).

Exemple de projet (suite - HLM)

VOLET I - RECRUTEMENT ET MOBILISATION

Le projet visait à :

- amener les personnes peu scolarisées à prendre conscience des avantages à reprendre contact avec la lecture et l'écriture sur leur vie personnelle, leur situation financière et familiale;
- offrir un encadrement favorisant l'émergence et la définition d'un projet professionnel ou de formation.

VOLET II - FORMATION

Le projet visait à mettre en place :

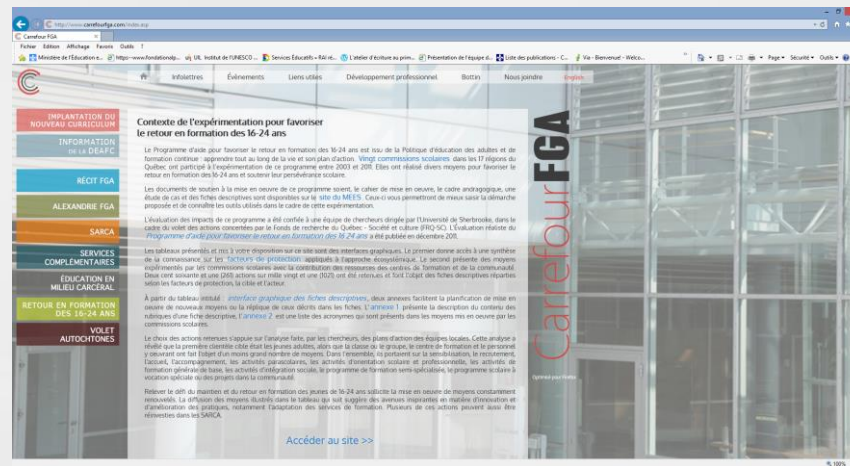
- des mesures innovantes en matière de littératie par l'intégration des technologies de l'information et des communications (TIC);
- une transition progressive de la formation en milieu de vie vers un centre de formation, un organisme communautaire ou le marché du travail.

En complément d'information

Consultez le dossier

Retour en formation des 16-24 ans

accessible sur le site du Carrefour FGA



[Http://www.carrefourfga.com/index.asp](http://www.carrefourfga.com/index.asp)

Merci de votre attention.

Faites parvenir votre formulaire de présentation
de projet au plus tard le **28 avril 2017**

à l'adresse suivante:

deafc@education.gouv.qc.ca